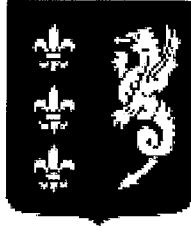


V I L L E D E
BERGERAC

**RECUEIL DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

N°2.2015



V I L L E D E
BERGERAC

*Nous certifions que les actes portés sur la liste
ci-après, comportant 5 pages, figurent dans le recueil
n°2 de l'année 2015,
mis à disposition le 7 Octobre 2015*

*Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,*

Adib BENFEDDOUL



P A G E D E T I T R E S

DELIBERATIONS DU 28 MAI, 11 JUIN, 25 JUIN

| LIBELLE | N° ACTE |
|--|-----------|
| Liste des marchés conclus en 2014 | D20150049 |
| Rapport d'activité entreprise FRERY saison 2014 camping municipal « La Pelouse » | D20150050 |
| Fourrière véhicules terrestres | D20150051 |
| Information relative à la réunion plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D) | D20150052 |
| Approbation des comptes de gestion du receveur exercice 2014 | D20150053 |
| Compte Administratif 2014 | D20150054 |
| Affectation des résultats de l'exercice 2014 | D20150055 |
| Convention d'objectifs et de moyens Maison de l'Emploi Sud Périgord | D20150056 |
| Convention d'objectifs et de moyens mission locale | D20150057 |
| Recrutement annuel d'agents non titulaires saisonniers, d'agents temporaires pour répondre à des surcroûts d'activité ou remplacer des agents permanents indisponibles. | D20150058 |
| Classes de découverte et journées culturelles participation communale 2015 | D20150059 |
| Dénomination lycée des métiers avis du Conseil Municipal | D20150060 |
| Composition du collège élus au sein des Conseils de Quartiers | D20150061 |
| Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'exploitation de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation de la ville de Bergerac et du CCAS | D20150062 |
| Diagnostic des installations d'eau potable | D20150063 |
| Délégation de service public du stationnement payant avenant n°4 avec SAGS | D20150064 |
| Protocole de coopération entre la Ville de Bergerac et la Commune Urbaine de Kenitra | D20150065 |
| Rapport annuel 2014 sur la délégation de service public du stationnement payant | D20150066 |
| Contrats de délégation par affermage des services publics d'eau potable et d'assainissement – Rapports annuels du délégataire – Année 2014 | D20150067 |
| Rapport d'activité de la régie autonome d'abattage du Bergeracois | D20150068 |
| Rapport d'activité fourrière animale – Association de Sauvegarde et de Protection des Animaux (SPA) | D20150069 |
| Désignation suppléants Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne | D20150070 |
| Formation des élus (Enveloppe budgétaire 2015) | D20150071 |
| Décision modificative n°1 – Intégration des frais liés à l'affaire commune de Bergerac c/ Monbel | D20150072 |
| Signature de conventions Tripartites pour l'hébergement d'urgence d'occupants – Péril du 4 rue des Fargues | D20150073 |
| Avenant à la convention cadre de mise à disposition de personnels, locaux et prestations techniques avec la communauté d'agglomération Bergeracoise | D20150074 |
| Tableau des emplois communaux permanents créations de postes dans le cadre de la reprise du personnel suite à la reprise en régie directe du service de la restauration collective | D20150075 |
| Modification de la délibération du 26 septembre 2003 relative aux régimes indemnitaires | D20150076 |
| Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Périgord (PLIE) 2015-2019 | D20150077 |
| Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise 2015-2020 – Réussir l'intégration des quartiers prioritaires au sein de l'Agglomération Bergeracoise | D20150078 |
| Transfert de garanties d'emprunt suite à la fusion-absorption de la SA D'HLM Périgordia Habitat par Mésolia | D20150079 |

| | |
|--|-----------|
| Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Répartition du prélèvement du reversement entre la CAB et ses communes membres | D20150080 |
| Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) | D20150081 |
| Tarifs taxes et redevances d'occupation du domaine public du 1er septembre 2015 au 31 août 2016 | D20150082 |
| Tarifs taxe locale sur la publicité extérieure | D20150083 |
| Rétrospective 2015 Albert DUBOUT - Convention de dépôt de produits dérivés avec Albert DUBOUT communication | D20150084 |
| Règlement intérieur de l'aire de service et de stationnement pour camping-cars du parc de pombonne | D20150085 |
| Coulée Verte du Caudeau – Acquisition de la propriété située 52 rue du Maréchal Foch appartenant aux conjoints BUSQUETS | D20150086 |
| Rue Lajugie déclassement du domaine public | D20150087 |
| Vente d'un terrain communal – Rue du Tounet à l'association Culturelle des Marocains de la Dordogne | D20150088 |
| Contrat de délégation par affermage du service public d'eau potable – Avenant n°2 | D20150089 |
| Contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement – Avenant n°2 | D20150090 |
| Services publics d'eau potable et d'assainissement – Tarifs 2016 | D20150091 |



Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

Adib BENFEDDOUL

Adib BENEDDOUL

DECISIONS DU MAIRE

| LIBELLE | N° ACTE |
|---|--------------|
| Création d'une régie de recettes pour l'encaissement du stationnement de voirie | L20140114 |
| Création d'une sous-régie de recettes pour l'encaissement du stationnement de voirie | L20140146 |
| Marché passé par procédure adaptée avec l'entreprise EUROVIA pour des travaux de voirie, de rénovation de chaussées et d'aménagement divers – Avenant n°1 | L20150018 |
| Convention de location du hall d'exposition du Centre Culturel Michel MANET avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour l'organisation des vins d'honneur dans le cadre des cérémonies commémoratives | L20150019 |
| Convention de partenariat culturel avec l'association YASSAH DANSES AFRICAINES pour la mise en œuvre d'ateliers de danses africaines du 28 novembre 2014 au 29 avril 2015 dans une salle du centre social Rive Gauche | L20150020 |
| Marché et accord-cadre passé par procédure adaptée avec la SARL BERGES pour le remplacement des portes du gymnase Bramerie – Tranche ferme et conditionnelle 1 et 2 | L20150023 |
| Marchés et accords-cadre passés par procédure adaptée avec le groupement d'entreprises BATI AQUITAINE/EUROVIA pour le projet de démolition et d'aménagement d'un parking sur le site du Pontet | L20150026 |
| Marché et accord-cadre passé par procédure adaptée avec la société GO PUB pour la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure | L20150029 |
| Marché et accord-cadre passé par procédure adaptée avec la SMACL pour l'assurance de la ville – Avenant n°3 au contrat « véhicules à moteur » | L20150029bis |
| Création d'une régie de recette prolongée pour la restauration scolaire, les accueils et les activités périscolaires | L20150033bis |
| Tarifs du camping municipal « La Pelouse » - Saison 2015 | L20150034 |
| Redevance d'occupation du domaine public du parc paysager de Pombonne – Saison 2015 | L20150036 |
| Marchés passés par procédure adaptée avec diverses entreprises pour les travaux de réhabilitation d'un local désaffecté en chambre froide pour expédition à l'abattoir Municipal de Bergerac | L20150038 |
| Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne pour assurer l'organisation de la Foire Exposition 2015 qui s'est déroulée du 3 au 7 juin sur la Plaine des jeux de Picquecailloux. | L20150039 |
| Marchés et accords-cadre passés par procédure adaptée avec la SAS SOLTECHNIC et l'entreprise CPBM pour la construction d'un belvédère à ossature bois Quai Salvette | L20150041 |
| Marché et accord-cadre passé par procédure adaptée avec la société BREZAC pour les feux d'artifices du 14 juillet 2015 | L20150043 |
| Convention de mise à disposition avec l'association Jeune Chambre Économique de Bergerac pour un mini bus des centres sociaux de Bergerac | L20150044 |
| Travaux divers dans des bâtiments scolaires 2015 – lot n°5 « menuiserie » et lot n°6 « plomberie » - Marchés déclarés infructueux car aucune offre n'a été remise | L20150045 |
| Marchés passés par procédure adaptée avec la société EXCEL'BURO et l'ESAT Saint Christophe pour l'achat de fournitures administratives | L20150048 |
| Bail commercial et convention d'occupation privative du domaine public conclu avec la SAS VLISOBEVIA pour les locaux à l'abattoir de Bergerac | L20150049bis |
| Convention de mise à disposition avec la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (F.N.A.T.H), l'association S.O.S Surendettement et le Service d'Accompagnement des Familles En Difficultés (S.A.F.E.D) pour un local situé 3 rue Dugesclin à Bergerac | L20150051 |
| Diagnostic des installations d'éclairage public de la Ville de Bergerac – Procédure déclarée sans suite pour motif d'intérêt général | L20150057 |
| Tarifs pour l'occupation privative du domaine public du Port de Cadouin – Saison estivale 2015 | L20150059 |



ARRETES DU MAIRE

| LIBELLE | N° ACTE |
|---|-------------------|
| <p>Modificatif n°400</p> <p>Précisant qu'afin de faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, des emplacements sont réservés pour le stationnement des véhicules utilisés par des personnes handicapées et par voie de conséquence, interdits à tout autre véhicule, à différents endroits.</p> <p>Stationnement gratuit :</p> <p>Chemin du Moulin du Saint Onger, à proximité de l'école René Desmaison (2 places), Chemin du Petit Rooy, sur le parking réservé aux parents de l'école du Bout des Vergnes (1 place)</p> <p>Rue de l'Ecole de l'Alba, au droit de l'école de l'Alba (1 place)</p> <p>Rue du Sergent Rey, sur le parking au droit de l'espace René Coicaud (2 places)</p> <p>Rue Louis Léger Vauthier, sur le parking au droit du Collège Eugène Leroy (1 place)</p> <p>Allée de la Princesse Lointaine, sur le parking au droit de l'immeuble de Perigordia Habitat, entrée D (1 place)</p> <p>Boulevard Maine de Biran, au droit du n°18 (1 place)</p> <p>Rue Roger Salengro, au droit du stade de football (4 places)</p> <p>Les alinéas suivants sont supprimés :</p> <p>Rue des Frères Prêcheurs, sur le petit parking devant la RPA Montoroy (1 place)</p> <p>Rue du Bois Sacré, face à l'école du Taillis (1 place)</p> <p>Rue René Thomas, sur la parking à hauteur du stade de foot (1 place)</p> | <p>AG20150479</p> |
| <p>Modificatif n°401</p> <p>-Précisant que le stationnement des véhicules est autorisé en permanence à certains endroits :</p> <p>Quai Salvette , 1 emplacement de stationnement réservé aux livraisons, côté des numéros pairs, au droit du CIVRB, après l'arrêt de bus.</p> <p>Eue Saint Georges , 1 emplacement de stationnement réservé aux livraisons et 1 emplacement de stationnement limité à 15 minutes de 7h00 à 19h00, côté des numéros pairs, au droit de l'immeuble cadastré section DN n°396</p> <p>-Précisant que les conducteurs de véhicules doivent céder le passage aux véhicules venant de gauche comme de droite et respecter les indications des panneaux réglementaires de type AB3a dans certaines voies :</p> <p>Venant de la rue de Merlandou avant de s'engager sur la rue du Coulobre</p> <p>-Précisant que les conducteurs de véhicules doivent marquer un temps d'arrêt de sécurité, suivre les prescriptions de l'article R. 415-6 du Code de la Route et respecter les panneaux « STOP » dans certaines voies :</p> <p>Venant de la rue de Merlandou avant de s'engager sur la rue du Coulobre</p> <p>-Précisant que les conducteurs de véhicules doivent marquer un temps d'arrêt de sécurité, respecter les panneaux « STOP » :</p> <p>Venant de la rue de Merlandou avant de s'engager sur la rue du Coulobre</p> <p>Venant de l'allée Waldeck Rousseau avant de s'engager sur la rue Waldeck Rousseau</p> <p>Venant de l'allée Waldeck Rousseau avant de s'engager sur la rue des Chênes</p> <p>-Précisant que le stationnement et l'arrêt des véhicules sont rigoureusement interdits sur toutes les parties de voies publiques, places ou chaussées, délimitées et signalées par des panneaux réglementaires de type B6d ou bandes jaunes continues peintes ou marquées le long des bordures de trottoir à certains emplacements est modifié et complété :</p> <p>Rue du Maréchal Fayolle, en face du n°8 pour faciliter la sortie de garage du n°8</p> | <p>AG20150514</p> |
| <p>Modificatif n°402</p> <p>-Précisant que les aires piétonnes affectées à la circulation des piétons et aménagées en conséquence sont instaurées dans certaines voies, toutefois, les conducteurs de cycles peuvent y circuler à la condition de conserver l'allure au pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons;</p> <p>Rue des Conférences, section comprise entre la rue Fonbalquine et la rue Notre Dame du Château</p> | <p>AG20150569</p> |

| | |
|---|------------|
| Arrêté de péril imminent : en vue de garantir la sécurité publique, laquelle est menacée par l'État du bâtiment sis à Bergerac 4 rue des Fargues sur la parcelle cadastrée section DM n°71 appartenant à Monsieur Gérard Monbel. | AG20150620 |
| Abrogation de l'arrêté n°AG20150580 en date du 6 mai 2015 portant sur le bâtiment sis à Bergerac, 4 rue des Fargues. | AG20150707 |
| Retrait des délégations de fonction de Madame Delphine Ragot conseillère municipale à compter du 10 juin 2015. | AG20150748 |
| <p>Modificatif n°403</p> <p>-Précisant que les conducteurs de véhicules doivent marquer un temps d'arrêt de sécurité, suivre les prescriptions de l'article R.415-6 du Code de la Route et respecter les panneaux « STOP » dans certaines voies Rue des CAMELIAS au droit du n°2, à l'intersection avec la rue des Violettes</p> <p>-Précisant que la vitesse maximale de tout véhicule est limitée à 30 km/heure sur certaines voies, allée de la LISIERE du PARC, impasse du BERGER, Rue Lucie AUBRAC, Rue de CAMPREAL, Rue Gilbert PRIVAT, Rue Rodolphe BRUZAC, section comprise entre l'avenue Calmette et la rue des Lauriers.</p> <p>-Précisant que des aires piétonnes affectées à la circulation des piétons et aménagées en conséquence sont instaurées dans certaines voies. Toutefois, les conducteurs de cycles peuvent y circuler à la condition de conserver l'allure au pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons Allée Maurice BEJART</p> <p>-Précisant que la dangerosité de certains carrefours ou section de voies nécessite des aménagements par la création de zones « 30 » Rue Rodolphe BRUZAC section comprise entre la rue de Campréal et la rue des Lauriers.</p> <p>-Précisant que par dérogation à l'article 1er de l'arrêté municipal du 6 juillet 1994 modifié, le stationnement des véhicules de convoyeurs de fonds, pendant leur mission, est autorisé sur certains emplacements, autorisation d'emplacement annulé place GAMBETTA au droit de la banque BARCLAYS sur 10 mètres linéaires.</p> <p>-Précisant que le stationnement des véhicules est autorisé en permanence sur certains emplacements Place GAMBETTA, Parking de la GARE, Parking du PONTET, avenue du 108 ème R.I, Parking de la GARE accès face cours Alsace Lorraine.</p> <p>-Précisant que que la circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 3T5 est interdite dans certaines voies du 05 juin au 28 août 2015, la circulation des Poids Lourd limitée à 30km/h est autorisée dans la Rue de CAMPREAL, Rue Léon HENNEBIQUE, boulevard Albert CLAVEILLE, Rue Rodolphe BRUZAC.</p> <p>-Précisant qu'afin de faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, des emplacements sont réservés pour le stationnement des véhicules utilisés par des personnes handicapées et par voie de conséquence interdits à tout autre véhicule à certains endroits, stationnement gratuit parking du PONTET (2places) et parking de la GARE (2 places)</p> <p>-Précisant que la circulation et le stationnement des cycles sont sécurisés par l'extension des zones aménagées en bandes cyclables, pistes cyclables et stationnement vélos, une zone sur le parking PONTET.</p> <p>-Précisant que des emplacements de stationnement et si nécessaire l'aménagement d'accès à ces emplacements sont réservés aux véhicules de transports urbains et de ramassage scolaire et de cars de tourisme pendant la montée ou la descente des passagers à certains endroit, Avenue du 108ème R.I au droit des n°27-29.</p> | AG20150751 |
| <p>Modificatif n°404</p> <p>-Précisant que pour obtenir une rotation suffisante des véhicules, une zone de stationnement payant est instaurée dont la durée maximale est définie par zone est modifié et complété comme suit :</p> <p>Zone verte - stationnement de longue durée soit un maximum de 8 heures par jour, abonnements admis</p> <p>Boulevard Maine de Biran, Montaigne et Victor Hugo, section comprise entre le boulevard de Varsovie et la rue Gustave Flaubert</p> | AG20150860 |
| Règlement intérieur concernant l'air de services et de stationnement pour camping-cars du Parc de Pombonne. | AG20150872 |



Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

Adib BENFEDDOUL